

Bocquet Louis

Balme de Sillingy. 11 lotissement du bosquet de
Village de la Bâthie

Suite à l'orage, de grêle de juillet 2023 ma remise et
mon grenier situés à l'entrée du village de la Bâthie,
de 150 m² au sol, ont subi la destruction du Toit.

La révision de PLU de 2012 a modifié le classement
de 9/10. environ du hameau de la Bâthie en zone UBA ?
Pourquoi...

Des éventualités suivantes de réparation s'imposent pour moi:
une rénovation en ardoises très onéreuses, en Toile un
peu moins, ou tout simplement bâchée pour un temps indéfini
(vu leurs utilités actuels).

Je demande ~~bons~~ changements de destination en appartements
ou ~~un~~ qui'ils sont équipés en téléphone, et électricité,
eau et assainissement près de la route de la Bâthie, ainsi
que des aires de stationnement aisées.

Par ailleurs je note que dans cette révision de 2012 le Maire
de cette époque a changé également le classement de la
parcelle C 3054 à proximité du village de la Bâthie de
constructible en zone A agricole.

N'avais convenu de céder gratuitement par le passé à Messieurs
les Staires DAVIET Georges et BAUBRY Claude respectivement la
surface de 528 m² pour l'élargissement de la route D'AVOUY d'une
part et de 149 m² d'autre part pour la Route des Ormes.

En contre partie de la constructibilité de la parcelle désignée
ci-dessus. (seulement une petite partie demandée)

Donc aujourd'hui il m'est inexplicable de constater que
cette parcelle toute équipée : Lampadaires eau assainissement
à proximité redevenue agricole.

NB Pour l'expansion de la commune et principalement la zone
du TOANET j'ai cédé 55 ares au prix imposé (p.m.v.p)

Bocquet